



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 21 JANVIER 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt et unième  
jour du mois de janvier 2019, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :   Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Madame la trésorière Julie Cloutier  
                                  Madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie  
                                  communautaire Lise Langlois  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy  
                                  Monsieur le directeur du Service Incendie Martin Lavoie

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation de l'avis de convocation
2. Lecture du discours sur les prévisions budgétaires pour l'année 2019
3. Questions exclusivement sur le contenu de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019
5. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Au début de l'assemblée, le maire, monsieur Pierre Dolbec, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**LECTURE DU DISCOURS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019**

Le maire monsieur Pierre Dolbec livre son allocution relativement à la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

43-2019

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019, comme indiqué ci-après:

Description	Budget 2019
<b>REVENUS</b>	
Revenus de taxes	11 015 323 \$
Paiements tenant lieu de taxes	250 497 \$
Services rendus aux organismes	1 016 626 \$
Autres services rendus	67 454 \$
Loisirs et culture	295 045 \$
Imposition de droits	547 000 \$
Amendes et pénalités	100 000 \$
Intérêts	90 000 \$
Autres revenus	95 530 \$
Transferts	286 070 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>13 763 545 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	1 846 196 \$
Sécurité publique	1 852 770 \$
Transport	2 306 996 \$
Hygiène du milieu	1 501 499 \$
Santé et bien-être	219 245 \$
Aménagement, urbanisme et développement	782 711 \$
Loisirs et culture	2 084 871 \$
Frais de financement	829 520 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 423 808 \$</b>
<b>Excédent avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>2 339 737 \$</b>
<b>Financement</b>	
Remboursement de la dette	2 275 909 \$
<b>Affectations</b>	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Activités d'investissement	41 000 \$
Remboursement du fonds de roulement	210 680 \$
Réserves financières et fonds réservés	(157 852 \$)
Appropriation excédent non affecté	(30 000 \$)
Appropriation excédent affecté	0 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>

Madame la conseillère Julie Guilbeault a voté contre l'adoption de cette résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

---

44-2019

**CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance extraordinaire.

L'assemblée est levée à 20 h 33

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER